

REUNION DU 08 JUIN2005

L'an deux mil cinq, le huit Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 2 Juin 2005.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, CHAPLAIN, BRASSEUR, HEULAND, CLER , LEBEAU et Mesdames BOURGEOIS, GAILLAC et MARTIN.

Absente : Madame DOUBLET

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 30 Mai 2005 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX MAIRIE

Electricité

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Ets PICOUT	2 838.28 € TTC
- INTER-ELEC	2 386.75 € TTC
- INEO	7 641.97 € TTC

Le Conseil Municipal retient le devis des Ets PICOUT pour réaliser ces travaux.

Menuiserie

Monsieur le Maire présente le devis des Ets MARTINEZ d'un montant de 2 274.79 € TTC pour la pose de lambris et d'un cache compteur.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Peinture

Monsieur le Maire indique qu'une annonce a été passée sur le site Internet du Pays Drouais dans la rubrique des marchés publics. Aucune réponse ne nous est parvenue.

Trois entreprises ont été contactées par courrier, seule l'Entreprise ZIMMERMANN nous a transmis le devis suivant :

- Réfection de la salle du rez de chaussée et des deux bureaux pour 10 204.64 € TTC.
- Option finition aspect ciré à définir au moment des travaux pour 25.61 HT le m2.

Le Conseil Municipal retient ce devis.

DELEGUES SITED

Monsieur HEULAND ne pourra plus dans l'avenir assurer cette fonction, son suppléant ayant démissionné, le Conseil Municipal décide de voter pour les remplacer.

Monsieur CHAPLAIN
Monsieur BOUFFINIER

11 voix sur 12
11 voix sur 12

élu délégué
élu suppléant

DELIBERATION SITED

Par délibération du 29 Mars 2005, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves de Dreux (SITED) a acté :

- la transformation du SITED en Syndicat mixte fermé, du fait d'une part de la substitution de communauté de communes à leurs communes qui étaient adhérentes au SITED, et d'autre part du fait de l'adhésion de la CAdD au syndicat en lieu et place de ses communes membres.

- le retrait des communes de Adainville, Bazainville, Bourdonné, Dannemarie, Grandchamp, Gambais et Orvilliers.

- la modification des statuts du SITED.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211 et suivant ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Prend acte des changements institutionnels du fait de la création de plusieurs communautés de communes (substitution des communautés de communes à leurs communes membres antérieurement adhérentes)et communauté d'agglomération (adhésion de la CAdD)

- Prend acte de la transformation du SITED en Syndicat Mixte Fermé ;

- Approuve le retrait du SITED des communes de Adainville, Bazainville, Bourdonné, Dannemarie, Grandchamp, Gambais et Orvilliers.

- Approuve les statuts modifiés validés par le Comité Syndical du SITED en date du 29 Mars 2005.

SPECTACLE DE NOEL

La commission étudiera plusieurs propositions, la décision sera prise au cours de la prochaine réunion.

ZONE D'ACTIVITES D'ANET

Une réunion a eu lieu le 17 Mai à Anet.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan qui a été adopté au cours de cette réunion qui permet de réaliser les travaux en deux tranches.

Les recettes et les dépenses de la 1^{ère} tranche doivent en principe être équilibrées entre la vente des parcelles, les subventions et les travaux de voirie et de réseaux qui représentent une somme de 655 000 €.

RAMASSAGE DES DETRITUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

En raison d'un emploi du temps chargé pour de nombreuses personnes en cette période de l'année les participants risquant d'être peu nombreux, la journée prévue le 11 Juin est reportée.

QUESTIONS DIVERSES

Madame BOURGEOIS

- signale la haie d'une propriété aux Mordants dont le développement gêne la circulation.

Monsieur CLER

- a représenté la commune au concours de pêche et a remis la coupe au vainqueur.

Nous le remercions pour cette participation.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 20.